Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP dans les métiers de l'accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi : *une offre plurielle*

Depuis le Loi du 17 janvier 2002, le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) enregistre des diplômes et des titres à finalité professionnelle ainsi que des Certificats de qualification établis par les branches professionnelles (CQP).

Les certifications professionnelles sont enregistrées au RNCP « de droit » ou « sur demande ».
« De droit » lorsqu'elles sont délivrées par l'Etat ou au nom de l'Etat et si elles sont élaborées dans des structures auxquelles les partenaires sociaux sont parties.
« Sur demande » lorsqu'elles ont l'objet d'une instruction puis d'un avis de la Commission transmis au ministre en charge de la formation professionnelle qui prend la décision de l'enregistrement. Exception faite pour les CQP puisque la Commission prend des avis conformes depuis la loi du 24 novembre 2009.
Toutes «les certifications enregistrées dans le répertoire sont reconnues sur l'ensemble du territoire national. L'enregistrement dans le répertoire national concerne la seule certification proprement dite». R335-12 du Code de l'éducation.

Le repérage et l'analyse de l'offre de certification ayant trait aux activités « d'accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi » et plus particulièrement celles qui concernent des publics en difficulté doivent être appréhendés à partir des critères de référencement des certifications professionnelles dans le RNCP.

Ces certifications sont enregistrées selon deux critères de classement :

- la nomenclature des niveaux de formation de 1969 (V, IV, III, II et I)
- le code NSF (nomenclature des spécialités de formation)

La recherche des certifications professionnelles ayant trait peu ou prou à « l'accompagnement » a donc été réalisée dans un premier temps en fonction de ces deux systèmes de référencements. 262 certifications ont ainsi été repérées.

Afin d'affiner cette recherche sur la cible, ces 262 certifications professionnelles ont été examinées, dans un second temps, sous l'angle de plusieurs codes ROME

K1104 Psychologie ; K1801 Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle ; K2111 Formation professionnelle ; K2112 Orientation scolaire et professionnelle ; K1103 Développement personnel et bien-être de la personne ; M1502 Développement des ressources humaines;
M1503 Management des ressources humaines

qui recouvrent des activités similaires ou voisines.

Codes ROME ayant servi à resserrer la recherche sur la cible

Afin de rester au plus près de la cible, nous avons aussi retiré les certifications professionnelles qui étaient trop centrées sur la notion de thérapie (approche purement clinique et pathologique) ; ou dont la description de l'activité n'était pas suffisamment explicite.

A ces certifications professionnelles retenues selon les codes ROME, nous avons ajouté une certification professionnelle qui répondait à la thématique mais pour laquelle l'organisme n'avait pas identifié le code ROME.

Au final, ce sont 60 certifications professionnelles qui ont été retenues.

Codes NSF mobilisés

Code NSF	Nom des spécialités	Nombre de certifications
124	Psychologie	16
310	Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	1
315	Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	30
332	Travail social	8
333	Enseignement - formation	2
336	Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes	2
415	Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	1

Sur la base de ces tris, les métiers de « l'accompagnement vers et dans l'emploi » renvoient principalement à des certifications professionnelles qui relèvent pour 50 % du code NSF 315 « Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi ».

En termes de niveau, 88,3 % de ces 60 certifications professionnelles concernent principalement les niveaux I et II, les certifications de niveau I représentant 50 % d'entre-elles.

- 30 certifications sont de niveau I (soit 50%)
- 23 sont de niveau II (soit 38,3 %),
- 5 de niveau III (soit 8,3 %),
- 2 de niveau IV (soit 3,3 %),
- aucune certification de niveau V

Le point commun de ces certifications professionnelles repose sur le fait qu'elles portent dans leur **contenu des compétences permettant de concevoir, de mettre en place, de participer, d'appliquer des dispositifs d'aide, d'accompagnement au changement** et ce **quel que soit le public** (personnes handicapées, salariés, demandeurs d'emploi…) **de manière à permettre une insertion professionnelle ou encore le maintien dans l'emploi, voire une évolution professionnelle**.

Nous retrouvons aussi dans les référentiels et de manière constante les thématiques suivantes : **analyse d'un constat et d'un besoin énoncé par l'entreprise et/ou l'individu ; accompagnement à la réalisation des processus de changement et évaluation de l'effet de ces transformations ; construction d'une ingénierie de formation répondant à une meilleure employabilité**.

Les activités couvertes par ces certifications concernent 3 grandes thématiques:

- la **santé, la sécurité** des salariés au sein des entreprises,
- la **gestion et l'évolution professionnelle** au sein de l'entreprise,
- l'**insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi**.

A partir de ces thématiques, dix grandes catégories de métiers ont été identifiées en croisant code NSF et niveau

A – Code NSF 124 : Métiers de la psychologie

Métiers identifiés	Niveau				
	I	II	III	IV	V
Conseiller en changement au sein d'entreprise	8	1			
Conseiller en formation	3	1			
Conseiller en insertion		3			

Seuls les **niveaux I et II sont concernés** par les certifications professionnelles relatives aux métiers de la psychologie.

<u>Certifications de Niveau I</u>

Même si les 11 certifications de niveau I concernent la profession de psychologue, il se dégage **deux types de métiers** à travers l'identification des spécialités des diplômes délivrés plus particulièrement par le ministère de l'enseignement supérieur :

- Ceux qui concernent le changement au sein d'entreprise : 72,7 %.
- Ceux qui ont trait au conseil en formation : 27,3 %

a) Métiers en lien avec le **changement au sein de l'entreprise**

On y rencontre deux types d'activités.

- Les activités plus particulièrement centrées sur la santé, la sécurité : dans cette catégorie les certifications portent des compétences professionnelles relatives à l'analyse des situations de travail et des pratiques professionnelles, prenant en compte des aspects de violence, de stress ou d'épuisement professionnel, relatives à l'intervention au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et relatives à l'identification et à la remédiation des situations de stress au travail.

- Les activités qui ciblent la gestion et l'évolution professionnelle des salariés : les certifications développent plus particulièrement des compétences ayant trait à la gestion de plan de formation professionnelle, à l'aide à la résolution de problèmes concernant des facteurs humains (recrutement, réseaux, de partenariat, recensement des besoins), à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; à la réalisation de bilan de compétence et de bilan professionnel et à l'accompagnement social et psychologique des salariés et des organisations lors de restructurations.

b) Métiers en lien avec le **conseil en formation** : 27,3 %.
Selon que l'approche est systémique ou individuelle, deux domaines d'activités sont concernés :

- ⇨ la conception, le suivi et l'évaluation des personnes formées à la demande d'une entreprise, les compétences développées sont celles de l'analyse des problématiques ainsi que du contexte organisationnel dans lequel l'individu évolue et la modélisation de la situation.
- ⇨ le conseil aux personnes dans l'élaboration de leurs projets d'études, de formation et de parcours professionnel en vue de faciliter leur insertion dans la vie active, leur mobilité et leur gestion de carrière.

<u>Certification de niveau II</u>

On y relève les trois métiers suivants :

a) Conseiller en insertion : 60 %.

Ce professionnel intervient plus particulièrement dans le secteur social et socio-éducatif. Sa principale mission est l'accompagnement de différents publics en situation d'exclusion (personnes en situation de perte d'emploi ou de longue maladie, etc.) et l'accompagnement de publics en situation d'échec scolaire ou en demande de réorientation scolaire.

b) Conseiller en changement au sein d'entreprise : 20 %.

Son activité est centrée sur les propositions d'actions de formation, d'orientation, d'accompagnement adaptées au profil des personnes ou des personnels, et de conduite du changement ;

c) Conseiller en formation : 20 %

Son activité correspond notamment à celle de l'information des publics demandeurs de formation (salariés, entreprises, jeunes scolarisés...) et de l'orientation vers des dispositifs mis en place en fonction des objectifs de la structure, de la législation en vigueur et de l'environnement socio-économique.

B – Code NSF 310 : Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

La certification professionnelle concerne un accompagnateur entrepreneurial. Son activité est celle de l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans leurs démarches, avant, pendant et après la création. Les compétences développées relèvent notamment de l'accompagnement du créateur dans sa recherche de financement, dans le choix de la forme juridique à donner à l'entreprise et dans l'ensemble de ses démarches administratives, mais, aussi dans sa formation.

C – Code NSF 315 : Métiers des ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Métiers identifiés	Niveau				
	I	II	III	IV	V
Conseiller en changement au sein d'entreprise dont 1 psychologue du travail	5				
Conseiller en formation	3	2			
Conseiller en insertion	2	2			
Coach	2	6			
Responsable des ressources humaines	5				
Conseiller en formation - emploi		2			
Conseiller VAE		1			

<u>Certifications de niveau I</u>

17 certifications professionnelles recouvrent cinq métiers

a) Conseiller en changement au sein d'entreprise : 29,4 %.

Selon l'approche, deux types d'activités sont concernés :

⇨ la santé du salarié au sein de l'entreprise. Les compétences développées relèvent de l'analyse et de l'action dans le champ de la prévention pour développer une qualité du travail favorable à la santé des professionnels (titre de psychologue)

⇨ l'accompagnement et la conduite du changement organisationnel. Les compétences professionnelles seront plus particulièrement centrées sur le diagnostic et les propositions d'amélioration sur la manière dont la direction et l'encadrement d'une organisation managent, gèrent et animent leurs ressources humaines, sur le conseil et l'accompagnement des dirigeants dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de transformation, d'adaptation et de conduite du changement dans les organisations, sur l'évaluation de l'effet de ces transformations sur les conditions de travail en accompagnant les transitions professionnelles.

b) Conseiller en formation : 17,6 %.

L'activité repose pour l'essentiel sur la professionnalisation des acteurs sur les démarches, dispositifs d'accompagnement, d'évaluation, de conseil et de reconnaissance en développement professionnel.

Les compétences sont centrées sur la conception, la conduite et l'évaluation de situations et de dispositifs d'apprentissage (et de réapprentissage) en formation professionnelle (ou insertion par la formation) et tout au long de la vie, sur l'analyse des besoins de formation et/ou des exigences d'une activité professionnelle (gestion des parcours, accompagnement de projets…).

c) Responsable des ressources humaines : 29,4 %

Une des activités centrale du responsable des ressources humaines est la construction d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des

compétences en optimisant le processus de recrutement et de mobilité des salariés, et en élaborant une politique de formation adaptée ainsi que l'accompagnement des responsables opérationnels dans l'animation et la gestion des collaborateurs.

d) Coach : 11,8%.
L'activité du coach consiste à accompagner une personne, une équipe ou une organisation afin d'atteindre des objectifs précis dans le respect de règles éthiques.

e) Conseiller en insertion : 11,8 %
Une des activités de ce professionnel est de conseiller des publics jeunes, jeunes adultes ou professionnels dans leurs choix et leurs démarches d'insertion et d'orientation.

Certifications de niveau II,

13 certifications se regroupent autour de cinq principaux métiers :

a) coach : 46,1 %.
Le coach intervient afin d'accompagner le changement au sein d'entreprise.

b) Conseiller en formation – emploi : 15,4 % %
Son cœur de métier relève de l'information des publics demandeurs de formation (salariés, entreprises, jeunes scolarisés...), du conseil et de la participation à la définition d'un itinéraire de formation et de l'orientation vers les dispositifs mis en place en fonction des objectifs de la structure, de la législation en vigueur et de l'environnement socio-économique.

c) Conseiller VAE : 7,7 %

Le conseiller VAE a pour mission d'accompagner les organisations, les salariés, les demandeurs d'emploi dans leur démarche de VAE.

d) Conseiller en insertion : 15,4 %.

Ce conseiller travaille au sein de structures qui constituent des intermédiaires du marché du travail, en prenant en compte les questions relatives aux parcours professionnels et à l'employabilité, au maintien dans l'emploi, et enfin au recrutement de personnes fragilisées vis-à-vis de l'emploi. Les compétences professionnelles développées ont trait au conseil des personnes dans leur choix et leur décision quant à des questions d'insertion, de réinsertion sociale et/ou professionnelle et à la conception, la gestion, la mise en œuvre, le suivi d'actions spécifiques pour l'accompagnement à l'emploi des travailleurs handicapés.

e) Conseiller en formation : 15,4 %

Ce professionnel participe à la conception de plans et de dispositifs de formation ainsi qu'à son évaluation.

D - Code NSF 332 : Travail social

Métier identifié	Niveau				
	I	II	III	IV	V
Conseiller en insertion	1	2	5		

<u>Certifications de niveau I</u>

Il s'agit d'une seule certification de psychologue dont le cœur de métier repose sur l'analyse des demandes individuelles et/ou institutionnelles afin de développer et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement à la mobilité professionnelle.

Certifications de niveau II

Deux certifications professionnelles ciblent plus particulièrement l'aide aux personnes en difficultés (personnes handicapées, …). Les compétences professionnelles développées sont notamment celles de la conception, la gestion, la mise en œuvre et le suivi d'actions spécifiques pour l'accompagnement à l'emploi des travailleurs handicapés.

Certifications de niveau III (62,5 %)

Au nombre de 5, elles sont pour l'essentiel centrées sur l'accompagnement d'un public en difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes avec ou sans qualification,…). Les compétences professionnelles relèvent notamment de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vers l'insertion, la construction et l'animation des parcours d'insertion.

E - Code NSF 333 : Enseignement formation

Métiers identifiés	Niveau				
	I	II	III	IV	V
Conseiller en insertion		1			
Conseiller en formation - insertion		1			

Les deux métiers identifiés relèvent du niveau II

a) Conseiller en formation

La certification professionnelle est centrée sur la professionnalisation des acteurs autour de démarches en lien plus particulièrement avec les contrats en

alternance, les dispositifs d'accompagnement, d'évaluation, de conseil et de reconnaissance en développement professionnel.

b) Conseiller en formation - insertion

Les compétences professionnelles concernent la réalisation dans le cadre de la formation continue, les apprentissages des savoirs et des savoir-faire de publics adultes ou jeunes afin de favoriser leur insertion professionnelle ou leur adaptation aux évolutions techniques et professionnelles, le conseil et la proposition d'actions d'accompagnement professionnel afin de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes.

F – Codes NSF 336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

On y trouve un seul métier de niveau IV : **Conseiller en image.**

Ce professionnel accompagne une personne qui cherche à développer son image professionnelle. Les compétences professionnelles relèvent du conseil aux salariés d'entreprise afin d'optimiser et de valoriser leur communication non verbale et leur image.

G – Codes NSF 415 : Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles

Un seul métier de niveau II, **Conseiller en formation - insertion**. Il recouvre des activités liées à l'aide à la résolution des problèmes à finalité professionnelle (insertion, réinsertion, mobilité, gestion de carrière, promotion...) qui concernent différents publics (salariés, personnes à la recherche d'un emploi...).

& &

&

Remarques conclusives

Au total, les certifications professionnelles qui ont trait à l'accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi couvrent différents métiers/activités dont les niveaux s'étendent sur presque tout le spectre de la nomenclature de 1969 (IV, III, II, I).

Même si l'offre de certification est majoritairement portée par l'Université (36 sur 60), la diversité des référentiels et des compétences permet de couvrir des contenus aux dominantes et aux périmètres différents qui pour autant traitent peu ou prou des thématiques de l'accompagnement.

Il n'y a donc pas dans le paysage de l'offre de certification un métier de l'accompagnement, mais des métiers qui répondent sans doute à des publics différents, à des besoins spécifiques, à des structures de taille variée, à des cadres d'emploi distincts, à des responsabilités diversifiées et qui peuvent aussi devenir des supports de mobilité professionnelle.